

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières porte à la connaissance du public que, dans le cadre de l'opération d'augmentation de capital de la société Unimer SA, au titre de la fusion-absorption de la société La Monégasque Vanelli Maroc SA, la société Sanam Holding représentée par son Président, M. Said Alj, a déclaré le 7 janvier 2011, avoir franchi directement à la hausse, le 6 janvier 2011, les seuils de participation de 5%, 10%, 20% et 33,33% dans le capital d'Unimer.

Suite à cette opération d'augmentation de capital, enregistrée au prix unitaire de 1.550,77 dhs, la société Sanam Holding détient directement 383.680 actions Unimer, soit 38,31% du capital de ladite société.

Dans les douze mois qui suivent le franchissement de seuil précité, Sanam Holding envisage de siéger au conseil d'administration et d'agir sur la valeur en fonction de l'évolution du marché.

Contact CDVM :

Tel : 05 37 68 89 27

E-mail: information_financiere@cdvm.gov.ma